



Filière fiscale : Commission d'appel de note des Contrôleurs 1^{ère} Classe du 22 septembre 2011

Moins de représentants des personnels = moins de droits pour les agents

Dans leur déclaration liminaire les élus de la filière fiscale ont interpellé l'Administration sur les motivations qui la conduisent à exclure les élus d'origine filière gestion publique des commissions d'évocations de note de la filière fiscale.

En effet, l'administration a décidé que les élus gestion publique ne pourraient intervenir en séance qu'après en avoir demandé l'autorisation à l'ensemble de la parité syndicale filière fiscale et sans possibilité de défendre les dossiers individuels de recours de note.

En revanche, dans les CAP filière gestion publique, les élus siégeant en formation commune pourront sans entrave s'exprimer sur tous les points de l'ordre du jour.

Lors de cette séance, seul FO a dénoncé cette discrimination inadmissible qui ne peut qu'aboutir à un recul des droits des agents en matière de recours.

Déclaration liminaire

Commission d'évocation des contrôleurs 1^{ère} classe du 22 septembre 2011

Monsieur le Président,

Comme vous vous y attendez, les élus **F.O.-DGFIP** ne peuvent démarrer leur déclaration liminaire autrement qu'en revenant sur un point important de l'exercice de leur mandat d'élus.

Pour situer le contexte, nous rappelons à la commission qui se tient aujourd'hui quelques éléments :

En avril 2008, le Président de la République a décidé la fusion des deux administrations de la Comptabilité Publique et de la Direction Générale des Impôts.

3 ans plus tard, la Fonction Publique, applique les dispositions de l'article 1 du décret du 15 février 2011 et s'engage à réunir entre le 1^{er} septembre 2011 et la fin de l'année, des commissions administratives conjointes en cas de fusion de corps ou d'intégration de corps.

La Direction Générale des Finances Publiques, décide, en application de ces textes, qu'au regard de la période ouverte, à compter du 1^{er} septembre 2011 et jusqu'à l'installation des nouvelles CAP de la DGFIP, toutes les CAP qui auront à se tenir s'effectueront en formation conjointe sans aucune exception.

Depuis la mise en place des CAP locales à la DGI, FORCE OUVRIÈRE demande à l'Administration de respecter ses engagements et de maintenir au niveau national de véritables CAP d'appel de note. Notre revendication n'ayant pas été entendue, nous nous retrouvons donc aujourd'hui à siéger dans des commissions d'évocation n'ayant aucune compétence juridique.

De fait, les CAP de la filière gestion publique se tiennent en formation commune alors que dans la filière fiscale, en matière de recours de notation, l'administration s'autorise à s'affranchir de ces dispositions.

Ainsi, durant cette période de convergence, et jusqu'à la mise en place des prochains mandats, les élus de la filière gestion publique ne sont pas convoqués à ces réunions d'évocation.

Notre organisation ne peut accepter ce traitement parfaitement inéquitable entre les élus des deux filières et vous demande, Monsieur le Président, de nous faire connaître les dispositions que vous entendez prendre pour remédier à cette injustice.

Les capistes B de **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE - Marc GEORGES – Philippe CINQ

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu